Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260917-2026_063-DE

Caulnes	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 12 septembre 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 12 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT et Olivier DESRIAC, Adjoints Hubert GUERIN, Marie GUILLOU, David MAILLARD, Maryline CHOUX, Frédéric GASREL et Tiphaine MEHEUST, Conseillers Municipaux Délégués Dominique BRIAND, Gaëtane PICQUET, Adrien BOUDET, Stéphanie YVERGNIAUX, Fabien CHOLET, Marie-Noëlle DESRONDIERS, Jérémy TANGUY, Emeline JAN, Marc PRIOL et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux
Étaient absents	Catherine REHEL et Thierry DEBUIRE
Pouvoir	Catherine REHEL donne pouvoir à Marylène BERHAULT et Thierry DEBUIRE donne pouvoir à Dominique BRIAND
	Secrétaire de séance : Marie GUILLOU

EDUCATION	N° DE L'ACTE : 2026-063
Objet : Approbation du Projet Educatif Territorial (PEdT) et autorisation de signer la convention relative à la mise en place d'un PEdT label plan mercredi	

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 521-1, L. 551-1, R. 551-13, D. 521-10 à D. 521-12,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20,

Vu le décret n° 2016-1049 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Vu la délibération n°2023-094 du 22 novembre 2023 portant approbation du PEdT 2023-2026 plan mercredi,

Vu le projet de convention relative à la mise en place d'un Projet Éducatif Territorial label Plan mercredi,

Madame Marylène BERHAULT, Adjointe, informe le Conseil municipal que le Projet Éducatif Territorial (PEdT) est un instrument de collaboration locale sur les questions éducatives qui vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation.

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, il favorise les échanges et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260917-2026_063-DE

L'élaboration du PEdT plan mercredi permet également de bénéficier d'un soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le projet éducatif territorial (PEdT) 2023-2026 de la commune est arrivé à échéance. La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) a demandé à la commune de dresser un bilan des trois années écoulées et de réinterroger les objectifs du PEdT.

Dans un esprit de concertation, la commune a donc réuni les représentants de l'Éducation nationale et des parents d'élèves, ainsi que les associations et les acteurs institutionnels, afin de dresser le bilan du PEdT 2023-2026.

Les objectifs partagés retenus dans le cadre de l'élaboration du PEdT 2023-2026 étaient les suivants :

- Favoriser l'intégration dans la collectivité et l'apprentissage de la vie citoyenne
- Sensibiliser aux enjeux du développement durable et de l'éco-citoyenneté
- Permettre l'épanouissement et renforcer l'estime de soi à travers la culture, l'art et le sport

L'ensemble de la communauté éducative s'est accordé sur le fait que le PEdT a permis aux différents acteurs de mieux se connaitre et de travailler ensemble dans l'intérêt des enfants. Toutefois, ces objectifs n'étaient pas suffisamment précis et concrets pour que chacun puisse s'en saisir et participer activement à la réalisation du PEdT. Il a ainsi été identifié le besoin de recentrer les objectifs sur des enjeux plus précis, pour cibler les moyens et de définir des objectifs que chaque acteur soit en capacité de s'approprier à son niveau.

Les objectifs du nouveau PEdT ont été travaillés en coopération avec les acteurs lors des réunions de COPIL, en veillant à permettre à chacun de s'exprimer et en veillant à ce que ces objectifs puissent être appropriés par chacun.

Les objectifs définis en concertation avec les partenaires sont les suivants :

- Améliorer la coordination entre les acteurs
    - Mieux identifier les activités proposées sur la commune
    - Organiser les informations par tranche d'âge sur le site internet de la commune
    - Améliorer la connaissance du parcours de l'enfant entre les différents acteurs
    - Organiser des temps d'interconnaissance entre les acteurs
- Favoriser l'inclusion sur tous les temps de l'enfant
    - Communiquer, informer sur les réseaux d'aide existants, les actions existantes
    - Former les professionnels et les personnes en contact avec les enfants
    - Développer des partenariats avec des acteurs spécialisés sur l'inclusion, la prise en charge des enfants porteurs de trouble ou de handicap
    - Organiser des temps de témoignage, d'explication et d'échange sur le développement de l'enfant, les troubles et le handicap
    - Assurer un suivi renforcé entre les différents temps de l'enfant à besoin éducatif particulier et organiser des temps d'échange pour assurer ce suivi, de la petite enfance à l'adolescence
- Mobiliser et impliquer les enfants/jeunes dans la vie de leur structure et de leur commune
    - Communiquer avec les familles/jeunes
    - Faire connaître les différents évènements à destination des enfants, des jeunes et des familles
    - Mettre en place un conseil municipal des jeunes
    - Responsabiliser les jeunes en les sollicitant pour des actions organisées à Caulnes
    - Développer l'espace jeunes en créant un bureau (président, secrétaire, trésorier...)
    - Développer les outils de communication et adapter les outils existants aux jeunes

Le comité de pilotage sera chargé du suivi de la mise en œuvre de ces objectifs.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260917-2026_063-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **APPROUVE le renouvellement du PEdT de la commune pour la période 2026-2029,**
- **APPROUVE les termes de la convention PEdT label Plan Mercredi, à intervenir entre la commune, le Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale des Côtes d'Armor et le Directeur de la Caisse d'Allocation Familiale, telle qu'annexée.**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document afférent à cette délibération.**

Fait à Caulnes le 24 septembre 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

MAIRIE de CAULNES
22350

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260917-2026_063-DE